29 novembre 2025 |



Ecrit par le 29 novembre 2025

# Fourrière: un nouveau service en ligne pour récupérer votre voiture plus rapidement



Vous pouvez désormais obtenir directement en ligne l'autorisation de sortie de fourrière de votre véhicule. Vous n'êtes donc plus obligé de vous déplacer dans un service de gendarmerie ou de police avant de pouvoir récupérer votre véhicule. Service Public explique le fonctionnement de ce service numérique.

La Direction de l'information légale et administrative (Dila), organisme service rattaché au Premier ministre, rappelle qu'un service en ligne porté par la Délégation à la sécurité routière, et accessible via le site Service Public.gouy.fr. Il permet de savoir si votre véhicule a été placé en fourrière. Ainsi, lorsque vous ne retrouvez pas votre véhicule à l'endroit où vous l'avez laissé, vous pouvez savoir plus facilement s'il a fait l'objet d'un vol ou s'il a été mis en fourrière. Au sein de ce téléservice, vous pouvez consulter le dossier de mise en fourrière (motif, date et heure d'enlèvement, etc.) et obtenir les coordonnées du lieu où a été placé votre véhicule.

#### Attention toutes les fourrières ne sont pas encore intégrées dans le téléservice

Si vous ne trouvez pas votre véhicule avec ce service en ligne, vous pouvez renouveler la recherche



29 novembre 2025 |

Ecrit par le 29 novembre 2025

ultérieurement; il y a en effet un décalage de temps entre l'enlèvement du véhicule et son enregistrement dans le système d'information de la fourrière (délai maximum de 40 heures).

S'il reste introuvable, vous devez vous renseigner auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie la plus proche du lieu où le véhicule était stationné.

Si vous pensez que ce sont les services de la Ville de Paris qui ont enlevé ou déplacé votre véhicule, un <u>téléservice spécifique</u> permet de le rechercher à partir du numéro d'immatriculation.

#### Mise en service d'une nouvelle fonctionnalité

Le <u>service en ligne mis en place par la Délégation à la sécurité routière</u> s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité : vous pouvez désormais télécharger l'autorisation de sortie de fourrière de votre véhicule. Ce document, aussi appelé décision de mainlevée, doit être présenté à la fourrière dans laquelle se trouve votre véhicule pour que celui-ci vous soit restitué.

Jusque-là vous deviez obligatoirement vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour récupérer l'autorisation de sortie de fourrière.

À noter qu'il est encore possible de récupérer l'autorisation de sortie de fourrière auprès des forces de l'ordre ayant prescrit la mise en fourrière. Dans ce cas, vous devez présenter les documents suivants au sein du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie :

- l'attestation d'assurance du véhicule ;
- votre permis de conduire, qui doit être en cours de validité ;
- le titre de circulation du véhicule (certificat d'immatriculation, certificat provisoire d'immatriculation, etc.), s'il ne vous a pas été retiré lors de la mise en fourrière.

#### Comment obtenir l'autorisation de sortie de fourrière via le téléservice ?

Au sein du <u>téléservice accessible sur le site Service Public</u>, vous devez tout d'abord renseigner le numéro d'immatriculation de votre véhicule afin de savoir si celui-ci est en fourrière. Si c'est le cas, pour obtenir l'autorisation de sortie de fourrière vous devez dans l'ordre :

- vous identifier via <u>FranceConnect</u> (connexion avec, au choix, l'identifiant et le mot de passe utilisés pour votre compte Impots.gouv, Ameli ou <u>L'Identité Numérique La Poste</u>, par exemple);
- indiquer le numéro de votre permis de conduire ;
- renseigner le numéro de formule inscrit sur le <u>certificat d'immatriculation du véhicule</u>, à côté du numéro d'immatriculation (si vous constatez qu'il n'y a pas de numéro de formule, vous devez indiquer la date d'émission du certificat d'immatriculation);
- cliquer sur le bouton 'télécharger l'autorisation de sortie'.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères!



29 novembre 2025 |



Ecrit par le 29 novembre 2025

Vous pouvez ensuite vous rendre au sein de la fourrière dans laquelle se trouve votre véhicule, muni de cette autorisation de sortie. Pour récupérer votre véhicule, vous devez par ailleurs régler des frais de fourrière auprès du gardien des lieux.

Attention cependant, lorsque votre véhicule fait l'objet d'une procédure particulière, vous ne pouvez pas télécharger la décision de mainlevée via le téléservice. Dans ce cas, à la fin de la procédure en ligne, un message vous indique que vous devez vous présenter en brigade de gendarmerie ou au commissariat de police pour récupérer le document.

L.G.

# Tour de France : les consignes de circulation et de stationnement pour l'étape du Ventoux

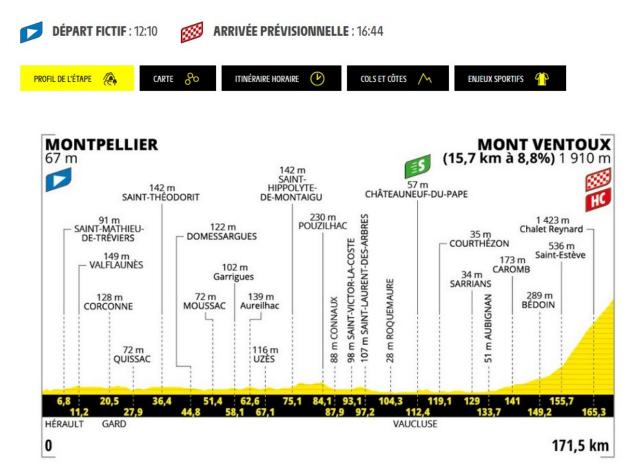


Voici le détail des consignes de circulation et de stationnement prises par la préfecture de Vaucluse à l'occasion <u>la 16é étape du Tour de France du mardi 22 juillet</u> entre Montpellier et le sommet du Ventoux.



Les axes routiers suivants seront fermés de manière échelonnée environ une heure avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'au passage des véhicules fermant la course :

- 1 du pont de Roquemaure jusqu'à l'intersection RD976/RD17 de 12h à 15h30,
- 2 de l'intersection RD976/RD17 jusqu'au rond-point RD950 à Jonquières, de 12h à 16h,
- 3 du rond-point RD950 à Jonquières jusqu'au carrefour RD138/RD974 à Crillon-leBrave, de 12h30 à 16h30,
- 4 du carrefour RD138/RD974 à Crillon-le-Brave jusqu'au carrefour RD974/RD19 de 13h à19h,
- 5 Tronçon du Mont Ventoux fermé la veille de l'épreuve, le 21 juillet ou, au plus tard, à saturation des parkings.



Crédit: Tour de France

### S'agissant du stationnement, il est autorisé uniquement dans l'une des quatre zones suivantes :

- Parking des Ermitants ouvert à compter du 16 juillet au matin pour les camping-cars et les vans ;
- Zone du Bike-Park,
- Parking du Mont-Serein à Beaumont-du-Ventoux pour les véhicules légers et les camping-cars.



- → Attention, ces trois premières zones de stationnement seront fermées dès leur saturation,
- enfin, la zone de stationnement du pas de la Frâche sur la commune d'Aurel sera ouverte uniquement de 5h à 10h le matin du 22 juillet. L'accès se fera par la RD164 depuis la commune de Sault.

### Pour rappel:

- Le stationnement est interdit en bord de route,
- L'accès piétons et cyclistes est ouvert jusqu'au 22 juillet à 13h.



Crédit: Tour de France

## Pour rester informé

- Les services de l'État | <a href="http://www.vaucluse.gouv.fr/">http://www.vaucluse.gouv.fr/</a>
- Conseil départemental du Vaucluse | https://www.vaucluse.fr/
- Tour de France 2025 | www.letour.fr

L.G.



# Bien déclarer la cession d'un véhicule



La préfecture de Vaucluse rappelle que les déclarations de cession d'un véhicule doivent être enregistrées par les usagers en ligne sur le site de <u>l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) dans la rubrique 'Déclarer la vente de mon véhicule'</u>.

Seule cette démarche permettra aux usagers de ne pas recevoir des avis de contravention pour les infractions au code de la route qui seraient commises par l'acquéreur.

Depuis octobre 2017, la préfecture ne traite plus les démarches liées à l'immatriculation des véhicules et n'enregistre donc plus les déclarations de cession de véhicules qui lui sont remises ou transmises.

Les usagers n'ayant pas accès à un équipement informatique peuvent se rapprocher des points numériques présents en préfecture et sous-préfectures :

• Préfecture à Avignon (2 avenue de la folie) : accès sur rendez-vous en téléphonant au 04 88 17 81 95, le mardi et le jeudi de 13h30 à 16h30,



- sous-préfecture d'Apt (Place Gabriel-Péri): accès sans rendez-vous,
- sous-préfecture de Carpentras (62 rue de la Sous-Préfecture) : accès sur rendez-vous en téléphonant au 04 90 67 70 00, tous les matins ouvrés entre 8h30 et 11h30.

Si besoin, ils pourront être accompagnés par un médiateur numérique.

Ils pourront également bénéficier d'une aide en se rendant dans <u>les Maisons de Service au public (MSAP)</u> du département.

Par ailleurs, en Vaucluse, <u>plus de 400 professionnels de l'automobile</u> sont habilités pour effectuer ces démarches pour le compte des usagers, moyennant un paiement.